

Caen, le 9 mars 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - Covid-19 : point de situation en Normandie

Une augmentation du taux d'incidence

Le taux d'incidence régional continue de progresser pour atteindre 183,6 (contre 171,8 le 01/03), soit une hausse de 12 points en une semaine. Cette tendance à la hausse est particulièrement marquée dans les départements de l'Orne qui progresse dans l'intervalle de plus de 40 points, ainsi que dans le Calvados (+25 points) et l'Eure (+20 points). La Seine-Maritime progresse moins vite mais son incidence est déjà la plus forte de la région après l'Eure.

Une tension hospitalière toujours à un niveau élevé

Au 7 mars, 1 219 personnes sont hospitalisées pour COVID-19 (contre 1221 le 27/02) dont 143 en réanimation (contre 121 le 27/02). Le nombre de séjours en réanimation est en forte hausse, et ce dans tous les départements : + 22 patients depuis le dernier point.

Afin d'apporter un soutien aux établissements de santé des Hauts de France, des opérations de transfert de patients ont eu lieu la semaine dernière vers la Normandie : 5 patients (comptabilisés dans les +22 ci-dessus) ont été pris en charge dans les services de réanimation du Groupe Hospitalier du Havre, du CHU de Caen, de la clinique Saint-Martin (Caen) et du Centre Hospitalier Public du Cotentin (Cherbourg).

Un suivi renforcé des variants

En Normandie, sur la semaine du 28/02 au 06/03, 49,3 % des tests de première intention positifs (test RT-PCR et antigéniques) ont été associés à un test de criblage. Parmi eux, 66 % correspondaient à une suspicion de variant britannique et 2,7 % à une suspicion de variant Sud-africain ou brésilien (source Santé publique France).

L'émergence des variants accroît le risque de contamination. Nous devons rester extrêmement vigilants, la stricte application quotidienne des gestes barrières reste primordiale pour lutter contre l'épidémie. Il est également essentiel de respecter les mesures d'isolement et de se faire tester au moindre symptôme.

Tester, Alerter, Protéger : de nouvelles opérations de dépistage à destination de la population

Afin de faciliter l'accès aux tests, des opérations de dépistage continuent d'être déployées dans tous les départements normands, en complément de l'offre existante. Au total, la semaine passée, ce sont plus de 81 000 tests qui ont été réalisés en Normandie, dont 6 066 positifs (taux de positivité en hausse : 7,5% - contre 6,4% lors du précédent point de situation).

Cette semaine, une vingtaine d'opérations sont programmées dans toute la région. Le moment du test y est également l'occasion d'une sensibilisation aux gestes barrières et au respect de l'isolement. A l'occasion de ces opérations, des médiateurs de Lutte Anti-Covid sont déployés dans le département. Les médiateurs de Lutte Anti-Covid (LAC) sont des agents polyvalents, spécialement formés, en mesure d'opérer sur l'ensemble des postes d'une opération de dépistage : accueil administratif, prélèvement naso-pharyngé, analyse des tests antigéniques, délivrance de messages de prévention, orientation vers une structure d'appui à l'isolement, initiation de la démarche de contact-tracing, sous la supervision d'un professionnel de santé. Ce dispositif vise à augmenter les capacités de dépistage hors des structures sanitaires habituelles et à renforcer les moyens de dépistage et de rupture des chaînes de transmission de la Covid-19 au plus près des lieux de vie, de travail et d'études, pour stopper le plus rapidement possible la circulation du virus. **Toutes les opérations en cours ou à venir sont accessibles sur le site de l'ARS Normandie** : <https://www.normandie.ars.sante.fr/covid-19-sites-de-depistage-ephemeres-en-normandie>

La Vaccination

La campagne de vaccination se poursuit en Normandie avec au 8 mars **340 773 effectuées** (218 628 primo injections et 122 145 secondes injections).

Les 5 et 6 mars, dans le cadre de la stratégie d'accélération du déploiement de la vaccination, une opération exceptionnelle a été mise en œuvre. Une trentaine de centre de vaccination a été ouverte tout le week-end et 15 opérations ponctuelles ont été organisées. 8000 nouveaux rendez-vous pour les plus de 75 ans et les personnes à très haut risque sans critère d'âge ont ainsi été proposés aux Normands. L'ouverture des centres de vaccination et le déploiement très rapide des sites éphémères témoignent d'une mobilisation constante des professionnels de santé aux côtés de l'ARS Normandie et des Préfectures, en lien avec les collectivités territoriales et les pompiers des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS). **En 2 jours, ce sont 14 033 Normands qui ont reçu une injection, soit 3 fois plus d'injections que le week-end précédent.**

Vaccination du grand public, qui est éligible ?

* Liste sur solidarites-sante.gouv.fr/vaccin-covid-19

Mon âge	Ma situation	AstraZeneca	Pfizer-BioNTech ou Moderna
0 à 17 ans		Je ne suis pas concerné	
18 à 49 ans inclus	Je n'ai pas de problème de santé	Je ne suis pas encore concerné	
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19 *	✓ Chez mon médecin traitant ou médecin du travail ou sur mon lieu de soin	✓ En centre de vaccination, avec une prescription médicale de mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin
50 à 74 ans inclus	Sans problème de santé	Je ne suis pas encore concerné	
	J'ai un risque de forme grave de COVID-19 * J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19 *	✓ Chez mon médecin traitant ou médecin du travail ou sur mon lieu de soin	✓ En centre de vaccination, avec une prescription médicale de mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin
Plus de 75 ans	Je suis en établissement pour personnes âgées	✓ Chez mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin ou au sein de mon établissement	✓ Au sein de mon établissement
	Je vis à domicile (ou dans une autre structure)	✓ Chez mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin	✓ En centre de vaccination

N.B. : Les personnes majeures en situation de handicap, hébergées en maison d'accueil spécialisée ou foyer d'accueil médicalisé, se font vacciner au sein de leur établissement.

version : lundi 8 mars 2021

En fonction de leur situation (voir infographie ci-dessus), les personnes éligibles peuvent se faire vacciner :

- **chez leur médecin traitant** : Depuis le début de la vaccination en ville le 25 février dernier, les médecins normands sont mobilisés afin de permettre aux patients éligibles d'être vaccinés directement dans leurs cabinets. En Normandie, ce sont ainsi 1 205 médecins qui contribuent au déploiement de la vaccination dans la région et ont déjà réalisés 21 241 injections (chiffres au 8/03).
- **au sein des services de soins** où elles sont suivies,
- **ou dans les centres de vaccination**, liste disponible ici : [Vaccination du Grand Public contre la COVID-19 | Agence régionale de santé Normandie \(sante.fr\)](#). Prise de rendez-vous en ligne ou via le numéro d'appel régional : 02 79 46 11 56 (du lundi au vendredi de 8h à 18h) et le numéro national : 0800 009 110 (7j/7 de 6h à 22h).

Focus :

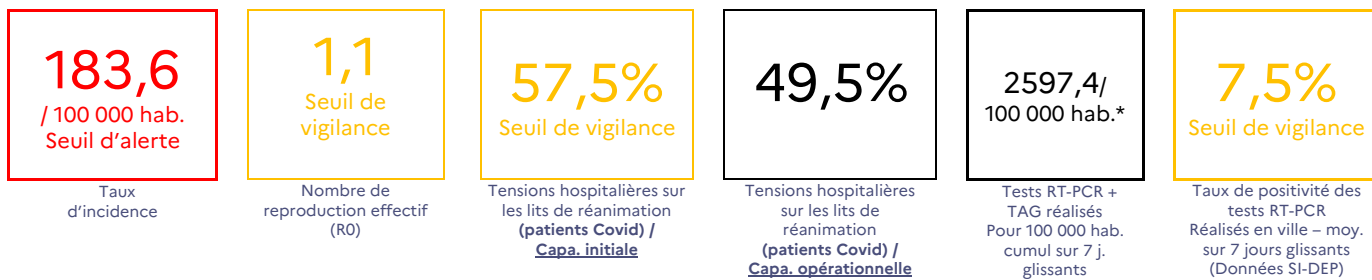
. en EHPAD

Au 8 mars, en Normandie, 94% des résidents d'EHPAD / USLD ont reçu la 1^{ère} injection et 77% la 2^{nde}.

. chez les professionnels de santé

Les professionnels de santé et les professionnels du secteur médico-social, les aides à domicile intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, les ambulanciers et les sapeurs-pompiers peuvent également se faire vacciner. Au total, depuis le lancement de la campagne de vaccination, 77 111 injections (dont 47 187 1^{ères} injections et 29 924 2^{ndes}) ont été administrées aux professionnels de santé en Normandie (tous vaccins confondus). **Retrouver toutes les modalités d'accès à la vaccination pour les professionnels de santé sur :** [Vaccination des professionnels de santé, du médico-social, aides à domicile et Sapeurs pompiers | Agence régionale de santé Normandie \(sante.fr\)](#)

Données épidémiologiques : chiffres clés en Normandie au 8 mars 2021



Définitions des indicateurs :

- Le taux d'incidence est estimé sur la base du nombre de tests RT-PCR positifs pour 100 000 habitants par semaine (entre 10 et 50 par semaine, il s'agit du seuil de vigilance ; au-delà de 50, c'est le seuil d'alerte qui est atteint).
- Les tensions hospitalières sur les lits de réanimation correspondent au taux moyen d'occupation des lits de réanimation par des patients atteints de COVID-19 par rapport à la capacité initiale en réanimation, par région (entre 40 et 60 %, il s'agit du seuil de vigilance ; au-delà de 60 %, c'est le seuil d'alerte qui est atteint).
- Le taux de positivité des tests RT-PCR correspond au taux de positivité des prélèvements virologiques réalisés dans chaque département sur 7 jours glissants (entre 5 et 10 %, il s'agit du seuil de vigilance ; au-delà de 10 %, c'est le seuil d'alerte qui est atteint).
- Le nombre de reproduction effectif (R0) correspond au nombre moyen de personnes qu'une personne malade va contaminer (lorsque le R0 est supérieur à 1, il s'agit du seuil de vigilance ; au-delà de 1,5, c'est le seuil d'alerte qui est atteint).

Covid-19	Testés RT-PCR + TAG j-3 / J-9	dont testés positifs	Taux de positivité	Taux d'incidence	Taux d'incidence chez les + de 65 ans	Hospit. au 07/03	dont réa. au 07/03	Retours à domicile depuis le début de l'épidémie	Décès à l'hôpital depuis le début de l'épidémie
Normandie	81 010	6 066	7,49	183,6	136,6	1219	143	8 889	2 312
Calvados	17 384	1023	5,88	147,95	128,9	214	31	1600	394
Eure	14 772	1454	9,84	242,06	144,7	123	15	1208	337
Manche	9790	500	5,11	101,90	92,9	173	16	943	251
Orne	6653	490	7,37	176,96	115,9	145	13	1096	259
Seine-Maritime	32 411	2599	8,02	208,96	165,3	564	68	4052	1071

Depuis le début de l'épidémie, on estime à 3197 le nombre de personnes porteuses du coronavirus Covid-19 décédées en Normandie (à l'hôpital et en EHPAD) dont 2532 depuis le 1^{er} septembre.

Clusters en Normandie

La Normandie compte 122 clusters en cours d'investigation par l'ARS au 8 mars : un cluster est le fait d'identifier au moins 3 cas confirmés ou probables, dans une période de 7 jours, et qui appartiennent à une même communauté ou ont participé à un même rassemblement.

	Total	EHPAD	Etab. Handicap	Etab. de santé	Etab. Scolaire et universitaire	Milieu professionnel	Sphère privée	Etab. pénitentiaire
Normandie	122	26	23	26	5	35	5	2
Calvados	28	5	7	4		8	4	
Eure	18	1	2	3	3	8		1
Manche	17	5	2	4	1	4	1	
Orne	10	2	4	3				1
Seine-Maritime	49	13	8	12	1	15		

Note : Ne sont répertoriés que les clusters identifiables, c'est-à-dire dans un réseau d'établissements de prise en charge et d'accompagnement du public. Cela ne préjuge en rien, bien au contraire, de l'absence de clusters dans la sphère privée. Il est rappelé, à cet égard, que les rassemblements privés (fêtes, réceptions, ...) sont évidemment propices à favoriser le phénomène de contamination.